Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9070301
Centre d'intérêt : 845

Québec (Province). Conseil de la conservation et de l'environnement

Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable : avis sur l'éducation à l'environnement / Conseil de la conservation et de l'environnement. -- [Québec] : Le Conseil, 1990
iv, 54 p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : L'éducation à l'environnement : avis sectoriel. Notes bibliogr. : p. 53-54.

ISBN 2-550-20658-4

Descripteur(s) : Education relative à l'environnement

Dans cet avis, le Conseil de la conservation et de l'environnement fait douze recommandations. Celles-ci sont basées sur le fait que l'éducation relative à l'environnement est une composante essentielle des moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif de la conservation. Le Conseil recommande, entre autres, que le MEQ et la MESS reconnaissent l'éducation et la formation relatives à l'environnement comme une dimension importante de l'éducation.

Type de document :

A V I S S E C T O R I E L

Le Conseil de la conservation
et de l'environnement

L'éducation
à l'environnement

Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable

Québec

Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable

Avis sur l'éducation à l'environnement

Conseil de la conservation
et de l'environnement
Avril 1990

MANDAT ET OBLIGATIONS DU CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

11. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la conservation et à l'environnement.

On entend par "conservation", la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel.

12. Sans restreindre la portée de l'article 11, le Conseil peut:

1° conseiller le ministre de l'Environnement sur la planification des orientations, des politiques et des stratégies relatives aux lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge;

2° de sa propre initiative ou à la demande de personnes, d'organismes ou d'associations formuler un avis sur toute question relative aux lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge;

3° procéder à des consultations, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, d'organismes ou d'associations et effectuer ou faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires aux fins de l'application des paragraphes 1° et 2° du présent article.

13. Le Conseil doit donner avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à la conservation et à l'environnement et à l'application de la Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chapitre R-26) et des autres lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge.

Il doit de plus effectuer ou faire effectuer les études et recherches qui lui sont demandées par le ministre.

14. Le Conseil doit transmettre au ministre les avis qu'il formule à l'intérieur du mandat défini au premier alinéa de l'article précédent, de sa propre initiative ou à la demande de personnes, d'organismes ou d'associations, et lui faire les recommandations qu'il juge appropriées.

Le ministre doit transmettre une copie de ces avis aux ministères visés par tel avis dans les 30 jours qui suivent leur réception.

15. Le Conseil peut rendre publics les avis qu'il formule en application du paragraphe 2° de l'article 12, 60 jours après les avoir transmis au ministre.

(Extraits de la loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement)

Conseil de la conservation et de l'environnement

2e trimestre 1990
ISBN 2-550-20658-4

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Bertrand Tetreault, président
Monsieur Roger Bider
Monsieur Marcel Frenette
Monsieur Aurelien Gill
Madame Françoise Guénette, vice-présidente
Madame Alice Johannsen
Monsieur Pierre Langlois
Monsieur Albert J. Nantel
Monsieur André Robitaille
Monsieur Raymond Sarrazin

PROFESSIONNELS DU BUREAU

Gilles Coulombe, conseiller principal
Pierre D'Aoust, conseiller scientifique
Alain Pépin, secrétaire général et adjoint au président

SECRÉTARIAT DU BUREAU

Denise Roy, secrétaire
Raynald Asselin, agent de bureau
Danielle Boucher, agente de secrétariat
Nicole Vigneault, agente de secrétariat

CONSULTANT

Claude Villeneuve

Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

MANDAT ET OBLIGATIONS DU CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

11. Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la conservation et à l'environnement.

On entend par "conservation", la préservation, l'entretien, l'utilisation durable, la restauration et l'amélioration du milieu naturel.

12. Sans restreindre la portée de l'article 11, le Conseil peut:

1° conseiller le ministre de l'Environnement sur la planification des orientations, des politiques et des stratégies relatives aux lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge;

2° de sa propre initiative ou à la demande de personnes, d'organismes ou d'associations formuler un avis sur toute question relative aux lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge;

3° procéder à des consultations, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes, d'organismes ou d'associations et effectuer ou faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires aux fins de l'application des paragraphes 1° et 2° du présent article.

13. Le Conseil doit donner avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à la conservation et à l'environnement et à l'application de la loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., chapitre R-26) et des autres lois qui sont sous la responsabilité du ministre et dont il a la charge.

Il doit de plus effectuer ou faire effectuer les études et recherches qui lui sont demandées par le ministre.

14. Le Conseil doit transmettre au ministre les avis qu'il formule à l'intérieur du mandat défini au premier alinéa de l'article précédent, de sa propre initiative ou à la demande de personnes, d'organismes ou d'associations, et lui faire les recommandations qu'il juge appropriées.

Le ministre doit transmettre une copie de ces avis aux ministères visés par tel avis dans les 30 jours qui suivent leur réception.

15. Le Conseil peut rendre publics les avis qu'il formule en application du paragraphe 2° de l'article 12, 60 jours apres les avoir transmis au ministre.

(Extraits de la Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement)

Conseil de la conservation et de l'environnement

2e trimestre 1990
ISBN 2-550-20658-4

Gouvernement du Québec
Conseil de la conservation et de l'environnement

Bureau du président

Québec, le 24 avril 1990

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement
3900, rue de Marly
6e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre l'avis du Conseil de la conservation et de l'environnement concernant l'éducation relative à l'environnement.

Cet avis constitue l'un des avis sectoriels faisant suite à l'avis général du Conseil sur les éléments d'une stratégie québécoise de la conservation et du développement. Vous y trouverez douze recommandations basées sur le fait que l'éducation relative à l'environnement est une composante essentielle des différents moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif de la conservation, en vue du développement durable.

D'une part, le Conseil de la conservation et de l'environnement recommande que le Gouvernement reconnaisse l'éducation relative à l'environnement comme un outil essentiel de gestion dans l'atteinte de l'objectif de conservation en vue du développement durable et qu'elle fasse partie de l'éducation à tous les niveaux. D'autre part, le Conseil croit aussi que le Gouvernement doit mettre en place une structure interministérielle de concertation dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, sous l'égide du ministère de l'Environnement.

...2/

800, d'Youville, 19e étage, Québec G1R 3P4 Tél. (418) 643-3818

Le Conseil de la conservation et de l'environnement est aussi d'avis que le ministère de l'Environnement du Québec doit se doter des ressources financières et matérielles nécessaires afin d'assurer la diffusion de l'information relative à l'environnement et de fournir une assistance aux groupes environnementaux et aux individus, notamment pour la préparation de mémoires dans le cadre des audiences publiques.

De plus, le Conseil propose que le Gouvernement encourage la formation et l'éducation relatives à l'environnement du personnel des entreprises publiques ou privées.

Enfin, il recommande l'adoption d'un code d'éthique environnementale régissant les activités professionnelles des praticiens du développement au Québec tel que les corporations professionnelles, associations, syndicats et autres.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, au nom du Conseil de la conservation et de l'environnement, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Le président,

Bertrand Tétreault

p.j.

Gouvernement du Québec
Conseil de la conservation
et de l'environnement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Embargo, 23 mai 1990, 10 h 00
TELBEC, CODE 01

**STRATÉGIE DE CONSERVATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE:
RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT**

(Québec, le 23 mai 1990) - "L'alphabétisation écologique des étudiants et des adultes, des chefs d'entreprises et des professionnels, des ouvriers et des politiciens est essentielle pour que nous prenions réellement conscience de notre environnement. C'est à cette condition que se développeront au Québec les valeurs et les volontés qui nous permettront de comprendre et résoudre les problèmes actuels et futurs qui hypothèquent notre avenir".

C'est en ces termes que se résument des recommandations sur l'éducation à l'environnement que le Conseil de la conservation et de l'environnement adresse au ministre de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis.

Ces recommandations, rendues publiques aujourd'hui, font suite au mandat que le Conseil a reçu de proposer des éléments permettant au Gouvernement d'adopter, d'ici la fin de 1990, une stratégie de conservation en vue du développement durable.

Dans son avis, le Conseil constate avec satisfaction, que les programmes créés tant par des groupes, des associations professionnelles, que par des organismes gouvernementaux ont touché une partie de la population. Le Conseil note toutefois que le manque de connaissance de la population en général amène les citoyens et les entreprises à minimiser leurs responsabilités vis-à-vis de la conservation du milieu et contribue à maintenir certaines fausses croyances relatives à l'abondance et à la qualité des ressources naturelles. De plus, lit-on dans l'étude du Conseil, "le manque de compréhension explique probablement le fait que certains problèmes environnementaux ont

800, Place d'Youville, 19e étage, Québec (Québec) G1R 3P4 Tél. (418) 643-3810 Télécopieur (418) 646-1693

engendré des réactions parfois hors de proportion par rapport aux problèmes en cause".

Jugeant qu'il y a nécessité d'un effort généralisé, énergique et cohérent de formation et d'éducation relatives à l'environnement, le Conseil recommande que ces dimensions fassent partie de notre système d'enseignement, qu'une attention particulière soit apportée à la formation du personnel des entreprises publiques et privées et que les corporations professionnelles, syndicats et autres voient au perfectionnement de leurs membres et se donnent un code d'éthique environnementale. Enfin, comme des groupes voués à l'éducation jouissent d'une bonne crédibilité aux yeux de la population, le Conseil juge opportun que le ministère de l'Environnement dispose de moyens accrus pour leur venir en aide afin qu'ils puissent accentuer leur rôle dans ce domaine.

-30-

Renseignements:
Gilles Coulombe (418) 643-6432
Alain Pépin (418) 643-0876

Conseil de la conservation et de l'environnement

TABLE DES MATIÈRES Page

Lettre de présentation I

Table des matières III

Le projet d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable 1

. Les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation 5

L'éducation relative à l'environnement: une condition nécessaire au le développement durable 9

Évolution des mentalités au Québec 13

. De la terre ancestrale au bungalow-piscine
. Des mythes qui ont la vie dure
. Une population sensibilisée mais...

Des intervenants, des forces et des faiblesses 27

1- Les acteurs
. Les gouvernements
. Les groupes
. Les médias
. L'industrie
. La table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie

2- Forces et faiblesses dans le domaine de
l'éducation relative à l'environnement au Québec

**Recommandations visant la conservation
dans le domaine de l'éducation** 49

Bibliographie 53

Annexe
Liste par région des mémoires reçus
lors de la consultation publique tenue
par le Conseil à l'automne de 1988

Le projet d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable

Le ministre de l'Environnement a confié au Conseil de la conservation et de l'environnement le mandat de procéder à une consultation publique et de lui fournir des recommandations dans le but de l'aider à mettre au point une stratégie québécoise de la conservation. Ce projet rejoint les grands courants de réflexion et de sensibilisation amorcés depuis plusieurs années et il suppose, surtout, des changements majeurs dans nos façons d'exploiter ou de gérer nos ressources naturelles et, règle générale, de traiter notre environnement.

Rappelons que dans la foulée de la Stratégie mondiale de la conservation, qui lançait l'objectif du développement durable, puis du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, **Notre avenir à tous**, le Groupe de travail national (canadien) sur l'environnement et l'économie avait recommandé en 1987 deux mesures-clés: la formation de tables rondes sur l'environnement et l'économie dans chaque province et territoire et au niveau pancanadien et l'élaboration de stratégies de conservation.

La fonction des tables rondes est de réunir les principaux décideurs issus de différents milieux dans le but d'établir des mesures propres à rendre le développement économique compatible avec la protection de l'environnement. Au Québec, le Table ronde sur l'environnement et l'économie a reçu le mandat de présenter au Gouvernement, pour le début de 1990, un plan d'action sur le développement durable. Ce plan sera essentiellement composé de projets concrets qui émaneront des différents secteurs socio-économiques.

Pour susciter de tels projets et promouvoir en même temps le défi du développement durable, la Table ronde québécoise a rencontré, en organisant des réunions de groupes au printemps de 1989, les principaux leaders de l'industrie, de la finance, d'associations professionnelles,

de mouvements associatifs, du secteur public et des médias. En plus d'un code pratique, elle leur a proposé des thèmes d'action particuliers: l'économie des ressources, l'économie d'énergie, l'adoption de technologies propres, l'intégration de la protection de l'environnement aux critères de financement des projets de développement, la formation des futurs décideurs, l'information du public et la coopération internationale.

La Table ronde québécoise entretient des rapports réguliers avec les représentants des milieux socio-économiques en diffusant un bulletin de liaison mensuel. Elle a en plus organisé en novembre 1989 un forum québécois sur le développement durable.

En ce qui concerne l'élaboration de stratégies de conservation, le Québec a déjà indiqué aux autres provinces et au gouvernement fédéral qu'il allait présenter son projet au cours de l'année 1990. Signalons qu'une stratégie pancanadienne intégrera les stratégies des niveaux provincial et territorial et fera le lien avec les visions au plan mondial; elle sera présentée à la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dont la tenue a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Cet événement doit avoir lieu en 1992.

Vraisemblablement, la stratégie québécoise de la conservation et du développement permettra de réunir dans un tout les mesures déjà mises de l'avant et celles à venir dans le but de mieux assurer le développement durable au Québec. Elle permettra aussi de situer les contributions des différents secteurs socio-économiques à cet objectif et, notamment, les projets concrets qu'ils inscriront au plan d'action de la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie.

À partir des opinions recueillies lors de la consultation publique qu'il a menée à l'automne de 1988, combinées à différentes recherches qu'il a effectuées, le Conseil a préparé un avis général sur les éléments devant faire partie d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable. Les avis sectoriels qui sont émis par la suite concernent les thèmes soumis à la réflexion lors de la consultation publique: les espaces naturels, la forêt, la faune et la flore, l'agriculture, l'énergie, l'industrie, le milieu urbain, le loisir et le tourisme ainsi que l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, le Conseil a sollicité la collaboration des ministères concernés afin de valider les faits et les tendances qu'il rapporte dans ses avis sectoriels. En ce qui concerne l'éducation, les ministères suivants auront exprimé des commentaires: ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ministère de l'Éducation, ministère de l'Environnement, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, ministère des Transports et le ministère des Affaires culturelles.

. Les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation

En lançant le concept de développement durable, la Stratégie mondiale de la conservation des ressources naturelles établissait trois objectifs fondamentaux:

- . maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie dont dépendent la survie et le développement de l'humanité;
- . préserver la diversité génétique, dont dépendent la plupart des processus et systèmes écologiques;
- . veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, dont les collectivités aussi bien que les industries sont tributaires.

Elle dressait aussi une liste de conditions prioritaires pour atteindre ces objectifs, parmi lesquelles on remarque:

- . réserver les terres arables à l'agriculture;
- . adopter des pratiques de culture et de gestion visant à maintenir la productivité des terres arables, des terres d'élevage et des forêts;
- . prévenir la dégradation des sols et restaurer les terres là où le sol est déjà dégradé;

- protéger les bassins versants des cours d'eau et plus particulièrement, les bassins récepteurs;

- aménager les estuaires, les marais, les zones humides côtières ou autres en ayant pour but principal de maintenir les processus dont dépendent les pêches;

- limiter le rejet de substances polluantes dans l'environnement;

- prévenir l'extinction des espèces en accordant la priorité aux espèces menacées et à leurs habitats;

- préserver autant de variétés possible de plantes, d'animaux et de micro-organismes présentant un intérêt économique ou social;

- mettre en place un réseau de protection d'espaces naturels pour conserver les habitats des espèces menacées, uniques ou autrement importantes, les écosystèmes uniques et les échantillons représentatifs des types d'écosystèmes;

- réglementer l'utilisation des ressources vivantes afin d'en assurer la pérennité, ce qui suppose de déterminer la capacité de production des espèces et des écosystèmes exploités et de faire en sorte que l'utilisation qu'on en fait ne dépasse pas cette capacité;

- réduire autant que possible les prises incidentes c'est-à-dire, les prélèvements d'espèces que l'on ne peut exploiter intensivement sans en perturber la proportion ou sans les menacer d'épuisement grave;

- garder en bon état tous les habitats et toutes les espèces exploitées;

- octroyer et gérer de façon soigneuse les concessions d'exploitation forestière.

L'éducation relative à l'environnement: une condition nécessaire au développement durable

Lors de la conclusion de la conférence de Stockholm en 1972, on établissait un plan d'action pour l'environnement qui fut adopté en décembre de la même annee par l'assemblée générale des Nations Unies. Dans ce plan d'action, on regroupait les recommandations en trois catégories concernant respectivement l'évaluation de l'environnement, sa gestion et les mesures de soutien nécessaires au succès des deux premières. C'est dans ce troisième volet qu'on retrouvait l'éducation relative à l'environnement, comme un moyen de former des spécialistes, des professionnels polyvalents et des techniciens susceptibles de mener à bien les tâches reliées aux deux premiers volets.

Le rôle de l'éducation relative à l'environnement s'est révélé si important, qu'il est devenu une préoccupation internationale de premier ordre et qu'en 1975, l'UNESCO et son "Programme des Nations Unies sur l'environnement" (PNUE) démarraient un programme conjoint: le Programme international d'éducation relative à l'environnement (PIEE) et qu'on tenait à Tbilissi en URSS, une conférence spécifique sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement.

Lors de la conférence de Tbilissi en 1977, on élargissait la définition de l'éducation relative à l'environnement pour en faire un processus généralisé à toute la population. On la définissait alors comme :

> "Une dimension de l'éducation d'approche interdisciplinaire, orientée vers la résolution de problèmes et ouverte à la réalité locale, devant être intégrée dans toutes les formes

scolaires et extrascolaires, générales et spécialisées, des processus éducatifs. "

(Recommandations de la conférence de Tbilissi, 1977) (Unesco)

En 1987, dix ans après Tbilissi, une nouvelle conférence internationale se tenait à Moscou, cette fois-ci, dans le but de définir une stratégie d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement.

Selon la définition actuelle de l'UNESCO, l'éducation relative à l'environnement est :

> "...un processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté qui leur permettront d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement".

L'éducation relative à l'environnement prépare donc, aussi bien dans un contexte scolaire qu'extrascolaire, des individus de tous âges et de tous niveaux à prendre conscience de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, et à s'y intéresser. Elle vise aussi à leur inculquer des connaissances et du savoir-faire qui les incitent à s'impliquer individuellement et collectivement dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux qui se posent actuellement et dans la prévention de nouveaux problèmes.

La Stratégie mondiale de la conservation représente pour la communauté mondiale un cadre de référence pour évaluer si elle est parvenue à établir et à maintenir un développement durable ou si elle a échoué dans cette entreprise. De la même façon, une stratégie québécoise de la conservation permettra d'évaluer notre progression vers un développement durable tel que préconisé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport **"Notre avenir à tous"**[1].

Atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation revêt une très grande importance, mais pour ce faire, il faut s'assurer d'une éducation et d'une formation relatives à l'environnement, efficaces et généralisées.

Dans la conclusion d'un document destiné aux participants à la conférence internationale de Moscou sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement[2], le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE) déclare : " C'est au niveau de l'individu, par l'éducation, qu'il faut rechercher une action en faveur du développement durable. L'éducation sensibilise les individus aux questions d'environnement et leur fait prendre conscience de leurs responsabilités à l'égard de celui-ci, tandis que la formation leur permet d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour s'attaquer aux problèmes d'environnement".

Une stratégie québécoise de la conservation doit donc s'articuler, si on veut qu'elle contribue à un développement durable, sur une politique d'éducation relative à l'environnement forte et cohérente.

---

[1] CMED. Notre avenir à tous. Les éditions du Fleuve, Montréal 1988

[2] L'état de l'environnement: le rôle de l'éducation et de la formation PNUE ED-87/CONF 402/4, Paris, 1987

les objectifs du volet éducation relative à l'environnement d'une stratégie québécoise de la conservation devraient donc être, d'intégrer la dimension environnementale dans les processus de prise de décision aux niveaux individuel et collectif et de développer le sens critique des citoyens face aux problèmes environnementaux.

Évolution des mentalités au Québec

L'incendie d'un entrepôt de produits toxiques contenant des BPC à Saint-Basile-le-Grand, en 1988, est resté dans la mémoire collective des Québécois comme l'exemple même d'une catastrophe écologique.

Déjà préoccupée par les questions environnementales, l'opinion publique québécoise s'affirme de plus en plus radicale en ce qui concerne l'environnement. On assiste à des manifestations contre le développement d'industries jugées polluantes, on refuse systématiquement de stocker ou de transporter des déchets toxiques sur son territoire, mais surtout, on voit les préoccupations environnementales prendre la première place parmi les préoccupations des Québécois, dans les sondages.

Nous nous retrouvons aujourd'hui confrontés à une population qui se dit très inquiète des problèmes environnementaux; pourtant, cette même population continue d'augmenter sa consommation de biens.

Le Québec a subi des changements de société majeurs durant les quarante dernières années. De majoritairement rurale qu'elle était au début des années 1950, la société québécoise est aujourd'hui à plus de 80 p. cent urbaine[3] et, sur un territoire correspondant à moins de 1 p. cent de sa superficie totale, on retrouve plus de 50 p. cent de sa population.

Cette transformation de la société québécoise s'est traduite par des modifications importantes de l'environnement et elle contribue à expliquer certaines attitudes de la population en regard de l'environnement et sa dégradation rapide pendant la même période.

---

[3] MENVIQ L'environnement au Québec, un premier bilan, document technique, ENVIRODOQ 880090, 1988, page 355

De la terre ancestrale au bungalow piscine

La société rurale québécoise de la première moitié de ce siècle était faiblement mécanisée, largement basée sur une agriculture autarcique, destinée d'abord à l'alimentation de la famille. Les agriculteurs étaient généralement en contact étroit avec les écosystèmes forestiers dont ils tiraient une partie de leur subsistance et devaient constamment lutter contre les facteurs naturels de l'environnement pour assurer leur survie.

La société urbaine ouvrière de la même époque avait par contre très peu de contacts avec les espaces naturels, les ouvriers disposant en général de faibles revenus et de peu de loisirs.

Pour la très grande majorité des Québécois, l'environnement était donc une notion très abstraite et la nature était considérée comme une source de matières premières et un ensemble de contraintes au développement.

La forte démographie observée durant la première moitié du siècle, couplée à une industrialisation rapide, a permis une croissance des villes et le développement d'emplois dans le secteur des services. La réforme de l'éducation au début des années 1960 et l'augmentation de taille de l'appareil de l'État ont eux aussi contribué à créer une nouvelle classe de travailleurs urbains à revenus plus élevés, disposant de plus de loisirs.

Ces transformations se sont accompagnées d'une augmentation très importante de la consommation de biens et services générant plus de déchets et nécessitant de nouvelles infrastructures de transport. Le développement

des banlieues a modifié le paysage rural et augmenté à son tour les besoins de transport et la consommation de l'automobile.

D'autres éléments ont également participé à l'accélération de la dégradation de l'environnement québécois et à la forte consommation des ressources:

- le peu de renouvellement des équipements industriels;
- l'industrialisation et la spécialisation;
- le manque de planification de l'urbanisation;
- la mécanisation de l'exploitation forestière et les pratiques de coupes utilisées;
- le développement de mégaprojets énergétiques;
- l'absence de réglementation efficace et de volonté politique d'appliquer la réglementation existante.

Il faut bien comprendre que ces éléments n'étaient pas reliés à une volonté consciente de détruire l'environnement, mais l'ignorance ou l'insouciance de la population et des décideurs envers leur environnement ont fait que certaines précautions élémentaires ont été omises.

Des mythes qui ont la vie dure

Quelques mythes semblent bien implantés dans la mentalité des Québécois des années 1960 à 1980. Parmi ceux-ci, mentionnons le mythe de l'opposition entre l'environnement et le développement, ceux de l'inépuisabilité des ressources naturelles et de la dilution des polluants.

C'est, par exemple, le mythe de l'opposition entre l'environnement et le développement que tente de détruire le concept même du développement

durable. Toutefois, pendant longtemps, et encore pour une certaine partie de la population, les gens qui veulent conserver la nature ou ceux qui tiennent un discours environnemental étaient perçus comme des empêcheurs du développement et du progrès économique.

Les Québécois, qui auraient pu autrefois sacrifier toutes leurs ressources naturelles pour un projet créant des emplois sont devenus beaucoup plus critiques face à ces choix. Un sondage effectué par la firme SORECOM pour le compte de la Fondation québécoise en environnement nous montre que, même si une entreprise potentiellement polluante voulait s'implanter dans une localité et y creer entre 100 et 1 000 emplois, 64 p. cent des répondants considèrent que le Gouvernement devrait en empêcher l'implantation jusqu'à ce qu'elle se conforme aux normes[4].

Pour les Québécois ruraux qui exploitaient la forêt pour leur compte ou pour celui des compagnies, il y a quarante ans, la forêt boréale était une ressource inépuisable. Pour les pêcheurs, la mer a toujours été généreuse. Les ressources naturelles apparaissaient inépuisables pour le planificateur qui ne pouvait prévoir à long terme les effets de l'accroissement des besoins et les effets de la pollution.

Devant l'immensité du territoire et la fascination entraînée par les chiffres décrivant le potentiel de nos ressources forestières, énergétiques, aquatiques et même fauniques, les planificateurs qui de façon traditionnelle voyaient à court terme, n'ont pas su prévoir les impacts de leurs décisions sur le taux de renouvellement des ressources ou sur les effets combinés de leurs actions.

---

[4] SORECOM, Sondage sur la question environnementale, avril 1989

C'est ainsi que nous nous retrouvons actuellement confrontés à des pénuries d'approvisionnement dans le domaine forestier, à une crise sans précédent des pêcheries, à la raréfaction de certaines espèces fauniques dépendant d'habitats fragiles et à des problèmes généralisés de dégradation des cours d'eau.

Le mythe de la dilution des polluants, pour sa part, explique le peu de cas qu'on a fait du déversement de divers types de déchets dans l'air ou dans les cours d'eau. Pour plusieurs générations de décideurs, il a été clair que toute substance suffisamment diluée dans la nature devenait inoffensive.

Malgré l'avancement des connaissances qui nous a permis de découvrir des traces de polluants comme le mercure ou les BPC dans les poissons et dans les mammifères marins, malgré la découverte des effets destructeurs des précipitations acides sur la faune de nos lacs, il aura fallu contraindre l'industrie à modifier ses pratiques pour que l'on commence à diminuer les rejets d'effluents non traités dans les cours d'eau. De plus, le fardeau de la preuve des effets pernicieux de la pollution sont toujours à la charge du citoyen qui se heurte à un cadre législatif qui ne tient pas compte de la complexité des écosystèmes et des facteurs écologiques mis en cause dans les phénomènes de répartition et d'accumulation des polluants. Notre triste expérience de la pollution transfrontalière, tant aérienne qu'aquatique, aura peut-être permis de sensibiliser certains décideurs et d'affaiblir le mythe de la dilution des polluants.

Pour les futurs experts qui sont actuellement en formation, il existe une note d'espoir: par exemple, l'Ordre des ingénieurs, sous la plume de son président, indiquait que:

" Deux grands défis se posent donc aux ingénieurs :

- l'évaluation constante de l'impact environnemental de notre pratique professionnelle;

- la recherche de solutions technologiques mieux adaptées aux exigences de la protection de l'environnement"[5].

Ainsi, pour l'avenir, le travail et les responsabilités des experts ne pourront plus se terminer au bout du tuyau.

Une population sensibilisée mais ...

Toutefois, dans la population , la perception des problèmes d'environnement et la sensibilisation aux problématiques écologiques a progressé beaucoup plus vite que chez les décideurs, tant politiques qu'économiques. En effet, grâce en particulier à l'action des groupes environnementaux, les citoyens ont pu entendre parler des problèmes de pollution, des impacts de ceux-ci sur la conservation des ressources et sur la santé humaine.

Les groupes se sont très tôt donnés le rôle de chien de garde de l'environnement. Au début, préoccupés d'alarmer la population, ils ont réclamé la création du ministère de l'Environnement et ont contribué à agir localement au niveau de problèmes de développement et de protection de sites menacés ou d'espèces en danger. La création d'associations locales de protection des lacs, par exemple, a contribué à lancer un grand nombre de groupes à vocation environnementale engagés dans l'action

---

5 Desjardins, P., Article, revue Plan, mai 1989

locale. Le regroupement de ces organisations en grands mouvements a ensuite contribué à assurer une image sérieuse des groupes et de leurs actions et a rendu possible un début de lobby efficace auprès des dirigeants politiques.

Très tôt, les groupes se sont lancés dans l'éducation de leurs membres pour assurer la cohérence entre leur discours et leurs actions. Certains groupes se sont aussi donné la mission de faire de l'éducation et de la sensibilisation de la population en général. A cet effet, certains groupes ont créé et diffusé des instruments ou des programmes destinés au grand public ou au milieu scolaire qui ont contribué à faire connaître certaines problématiques écologiques dans la population.

La participation des groupes aux processus d'audiences publiques sur différents projets leur a donné une tribune pour faire connaître leurs thèses. On a, en particulier, vulgarisé les phénomènes biologiques sous-jacents aux problématiques écologiques par la participation d'organisations professionnelles comme l'Association des biologistes du Québec, contribuant ainsi à affirmer une image de sérieux et de professionnalisme chez les environnementalistes.

Dans le cadre de certaines audiences publiques se sont affirmées des têtes d'affiches provenant de groupes dont les messages ont été repris par les médias, contribuant ainsi à intégrer l'image de la revendication écologiste dans le paysage culturel québécois. La confiance du public envers les groupes est telle qu'à la question: "à qui feriez-vous le plus confiance pour vérifier la qualité de l'eau potable dont vous avez besoin?", la population plaçait les groupes au deuxième rang, derrière

les professionnels en la matière, mais avant le ministère de l'Environnement et les municipalités.[6]

La confiance de la population envers les groupes environnementaux est élevée, au moins depuis 1985 où, dans un autre sondage[7], la majorité des répondants considéraient le rôle des groupes comme très important et très utile en rapport avec la protection de l'environnement. Cette confiance se reflète par la crédibilité accordée aux opinions des groupes environnementaux dans les médias.

Le rôle des médias dans l'éducation relative à l'environnement au Québec n'est pas négligeable, quoique leur impact soit surtout relié à la perception des problèmes environnementaux par les citoyens. À cet effet, malgré la place croissante qu'occupent les informations traitant de l'environnement notamment, dans la presse écrite la qualité de cette information laisse beaucoup à désirer.

En effet, selon une étude effectuée par Armel Boutard et Lucie Sauvé de l'UQAM :

> " Notre étude permet d'observer qu'en dehors des périodes entourant un accident spectaculaire, la couverture des questions environnementales par les grands quotidiens montréalais est faible. Nous devons noter surtout la faiblesse du pourcentage des reportages inquisiteurs et des dossiers, le manque de données concernant la nature des interactions, les interrela-

---

[6] SORECOM, Sondage sur la question environnementale, avril 1989

[7] Consultation Nadeau, Études sur l'environnement, opinions, perceptions et attentes des Québécois, octobre 1985

> tions de causes à effets, la dimension réelle des impacts créés, les différentes solutions à envisager, etc. En fait, ce n'est peut-être pas tant l'espace rédactionnel qu'une certaine qualité du contenu qui peut être reprochée à nos journaux (mis à part le travail remarquable de certains journalistes). Pour que le lecteur s'intéresse aux articles traitant de sujets environnementaux, pour qu'il en comprenne le contenu et l'apprécie à sa juste valeur en y portant un regard critique, il faut qu'il acquière au préalable un minimum de connaissances de base. Or souvent, dans les nouvelles, les explications fournies sont confuses et incomplètes, de sorte qu'il demeure toujours une certaine mystification des questions scientifiques en particulier, qui entraine plusieurs lecteurs à renoncer à comprendre et finalement, à se désintéresser. Par ailleurs, le lecteur devrait être informé des solutions possibles aux problèmes exposés, en particulier des moyens d'action qui le concernent. La connaissance des solutions est en effet une variable importante dans le développement de la motivat - à s'impliquer dans la résolution des problèmes"[8].

Ceci s'avère particulièrement important puisque la presse régionale et les médias électroniques s'alimentent très souvent aux mêmes sources que les médias écrits montréalais, quand ce n'est pas à partir de ceux-ci qu'ils construisent leur information.

---

[8] Boutard A. et Sauvé L. La presse écrite et l'éducation relative à l'environnement: les quotidiens montréalais avant et après Saint-Basile-le-Grand. Actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement ACFAS - MENVIQ, sous presse

Par ailleurs, on remarque de plus en plus que les médias, dans leur volonté de traduire la perception du public, portent un regard accusateur vers le Gouvernement, pour son inaction ou l'inefficacité apparente des actions du ministère de l'Environnement.

Or, le ministère de l'Environnement, constamment soumis aux attaques de certains groupes de pression et des médias, occupé à gérer les crises et trop souvent en opposition avec d'autres ministères plus puissants, a connu tout au cours de son histoire, des problèmes de planification et d'image. Ses interventions dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, à partir de la création du service d'éducation à l'environnement, en 1979, se sont orientées vers les jeunes, les milieux d'enseignement et également vers la sensibilisation des citoyens aux problématiques environnementales. Le mois de mai fut déclaré "mois de l'environnement", et on y a concentré une bonne partie des interventions, publications et activités d'éducation du Ministère. Souvent en association avec les groupes, le mois de l'environnement s'est avéré une opération intéressante mais beaucoup trop ponctuelle, sans véritable suivi des interventions et il a perdu très rapidement de l'importance.

D'autres ministères ont aussi contribué à l'éducation relative à l'environnement, en particulier, le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui ont produit, autant pour le secteur scolaire qu'extrascolaire du matériel et des activités d'éducation relative à l'environnement.

Il est significatif de noter que les programmes d'études du primaire et du secondaire offrent des voies d'entrée à l'éducation relative à l'environnement. Il est donc actuellement possible de faire de l'éduca-

tion relative à l'environnement via des programmes d'études. Malgré ce constat encourageant, on doit reconnaître toutefois que son intégration explicite dans l'ensemble des programmes, demeure très insuffisante surtout en ce qui a trait aux objectifs liés à la modification du comportement et à l'engagement dans l'action.

Au niveau primaire, les composantes environnementales de l'éducation figurent en bonne place dans les objectifs des programmes de sciences de la nature. Toutefois, ces programmes demeuraient jusqu'à récemment facultatifs et beaucoup d'enseignants déploraient le manque de matériel didactique et de connaissances de base en sciences pour les appliquer convenablement.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) a produit quelques documents audio-visuels et écrits et il incite les éditeurs à produire du matériel didactique adapté aux objectifs de ses programmes. Il faut aussi noter que certaines écoles, sur une base individuelle, utilisent les services et dépliants provenant de ministères impliqués dans l'éducation relative à l'environnement, particulièrement le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP).

Au niveau collégial et universitaire, l'éducation relative à l'environnement fait figure de parent pauvre. Même s'il existe dans les cours complémentaires de la Direction générale de l'enseignement collégial

(DGEC) plusieurs cours qui traitent de problèmes environnementaux[9], l'éducation relative à l'environnement n'est jamais intégrée dans les programmes ni dans les cours de sciences fondamentales.

En conclusion, dans le monde de l'éducation formelle, on entend parler d'environnement, mais l'importance de ce sujet et la façon dont il est traité sont très variables entre les régions, les commissions scolaires et même éventuellement entre les classes d'une même école.

La formation de la population et son éducation en matière d'environnement sont assurées par plusieurs acteurs, sans coordination des contenus ou des approches, sans suivi ou renforcement des actions positives. De plus, la plupart des actions d'éducation tant aux niveaux formel qu'informel sont orientées vers la sensibilisation plutôt que la formation.

Nous sommes à la fois responsables et victimes des problèmes de pollution, mais les grands problèmes d'environnement n'ont jamais été expliqués au grand public. On les a portés à son attention en accusant les industries, le Gouvernement ou d'autres intervenants, alors qu'on n'a jamais remis en cause notre mode de vie et nos choix sociaux qui contribuent à ces problèmes. Il n'est donc pas étonnant que la population québécoise se dise très inquiète des problèmes d'environnement, qu'elle s'avère très sensibilisée dans les sondages mais qu'elle continue à se comporter de façon irresponsable dans ses actions de consommation.

---

[9] Une étude publiée en 1989 a fait l'inventaire des cours du niveau collégial portant d'une façon ou d'une autre sur l'environnement et démontre que seulement 2,5% des cours ont une approche réellement globale de l'environnement. Voir Gagnon L. et Cloutier C. La formation en matière d'environnement dans les établissements d'enseignement collégial au Québec. Inventaire des cours portant sur l'environnement, MENVIQ, 1989

Très récemment, il est devenu à la mode pour les politiciens de se donner un visage vert et de tenir un discours sur la nécessité de changer notre comportement vis-à-vis l'environnement. Ce phénomène reflète probablement les changements d'attitudes des Québécois et les messages qui sont véhiculés dans la population par rapport aux problèmes d'environnement. De la même façon, il est de plus en plus à la mode pour les industries d'afficher une image de bons citoyens respectueux de l'environnement, par des publicités ou des déclarations de principe.

Pourtant, il y a un monde entre le discours et l'action, entre les promesses électorales et la mise en application de lois, entre l'image d'une rivière propre et d'une cheminée sans fumée et l'installation de systèmes anti pollution efficaces.

De la même façon, pour le citoyen il est facile de réclamer des actions de l'État et des entreprises, mais l'on résiste mal à la publicité qui incite à la consommation. Même si certains commencent à se culpabiliser, le citoyen moyen a de la difficulté à comprendre comment ses actions individuelles peuvent être reliées aux désastres ou aux événements catastrophiques ou qualifiés comme tels. Les propos souvent alarmistes des politiciens de l'opposition ou des groupes environnementaux amènent les citoyens à des positions défaitistes ou désillusionnées et l'ampleur de la tâche à accomplir leur semble hors de portée.

Comme le mentionnait déjà K. Boulding en 1956, le comportement résulte de l'image qu'on se fait du milieu, mais le lien entre l'action et l'image est extrêmement complexe.[10] Or, le citoyen ne peut construire son modèle de l'environnement que sur les informations et les messages qu'il reçoit

---

10 Boulding K. The Image, University of Michigan Press, 1956

des médias et sur sa connaissance généralement fort incomplète des mécanismes de fonctionnement de son environnement.

Il y a donc nécessité absolue d'une éducation relative à l'environnement forte au Québec pour s'assurer du succès d'une stratégie de la conservation. Cette éducation doit s'orienter vers la connaissance des problèmes environnementaux et vers les solutions individuelles et collectives permettant de diminuer les impacts négatifs de notre mode de vie sur l'environnement. Il ne s'agit donc plus de sensibiliser la population, mais de la former à comprendre et à agir.

Des intervenants, des forces et des faiblesses

La révolution industrielle a permis aux peuples occidentaux de disposer de moyens techniques puissants permettant de transformer radicalement et à court terme, non seulement les conditions d'environnement locales, mais aussi les conditions d'environnement globales, modifiant ainsi en quelques décennies les équilibres des processus qui permettent l'existence de la vie.[1] Le message: "le progrès économique, synonyme de développement des ressources pour l'amélioration de la qualité de vie individuelle", contribue maintenant à la dégradation des conditions de vie de tous, à l'échelle de la biosphère.

Il se pose maintenant un problème d'éthique internationale, entre les pays qui ont profité de l'amélioration de leur économie par la dégradation des biens communs de l'humanité par rapport aux pays dont le développement, pour des raisons politiques ou géographiques, n'a pas permis d'atteindre un niveau de vie souhaitable pour assurer la santé et le bien-être de leurs citoyens. Il se posera aussi un problème d'éthique de la génération actuelle qui profite des richesses en surexploitant les ressources vis-à-vis les générations à venir qui devront payer le coût énorme de la réhabilitation des ressources et des écosystèmes dégradés.

La vitesse à laquelle les problèmes d'environnement nous agressent actuellement, nous a amenés à réfléchir sur les conséquences de notre modèle industriel et nous servent de sonnette d'alarme pour amorcer une réflexion sur la notion même de développement.

---

[1] Pour ces analyses, nous référons le lecteur aux grandes synthèses sur l'écologie mondiale, par exemple: Ramade F. Écologie des ressources naturelles. Duvigneaud P. La synthèse écologique Dassman P. Environmental conservation et autres

Il est devenu évident, selon plusieurs auteurs[12], que le mode de vie et le niveau de consommation des pays industrialisés à économie de marché sont un modèle de développement qui ne peut être appliqué à l'échelle des populations du globe, sans entraîner un épuisement des ressources naturelles à court terme et des menaces à la survie même de l'humanité sur notre planète.

La pratique de la conservation en vue du développement durable nécessite une modification importante des comportements et des attitudes des citoyens, des industries et de l'État envers l'environnement. Il faut que les préoccupations environnementales soient intégrées au processus de décision à tous les niveaux, individuel et collectif et qu'on priorise la conservation des ressources pour leur utilisation durable.

Cette pratique suppose une alphabétisation écologique de la population en général et des décideurs en particulier, afin qu'ils puissent poser des jugements éclairés par rapport aux options de développement qui s'offrent aux Québécois dans l'avenir.

Ainsi pourra se développer une nouvelle éthique écologique dans laquelle la conservation deviendra une préoccupation constante de la planification socio-économique, aussi bien qu'un réflexe conditionnant les rapports quotidiens du citoyen avec son environnement.

---

12 Voir Dumont R. Un monde intolérable, Seuil, 1988

I- les acteurs

Meme si la situation actuelle de l'éducation relative à l'environnement au Québec est quelquefois citée en exemple, il reste beaucoup de travail à accomplir pour assurer un suivi aux interventions et pour s'assurer de leur efficacité dans l'objectif d'une stratégie québécoise de la conservation.

Divers acteurs sont impliqués au niveau formel ou informel dans le processus de l'éducation relative à l'environnement. Certains dispensent une formation à l'interne pour les besoins de leur personnel, d'autres sont impliqués dans la diffusion d'informations diverses et dans l'éducation et la sensibilisation du grand public. Les principaux intervenants sont les gouvernements, les groupes, les médias, l'industrie et la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie.

Les gouvernements

Le gouvernement du Québec détient, d'après la Constitution canadienne, les pouvoirs sur l'éducation des citoyens. C'est donc lui qui devrait jouer le rôle majeur dans l'éducation relative à l'environnement des citoyens, au niveau formel, du moins.

C'est au milieu des années 1970 que le gouvernement du Québec a développé, au sein de quelques ministères, des secteurs spécialisés en éducation relative à l'environnement. Ces ministères ont mis en place des structures, des programmes et des services pour aider les divers intervenants du milieu à réaliser des activités dans le domaine de l'environnement. Dans certains cas, ils se sont donnés le mandat d'assurer des services d'éducation, généralement dans un domaine particulier de compétence:

programmes d'éducation dans les parcs et réserves, centres éducatifs forestiers, etc. Dans d'autres cas, ils ont tenté d'intervenir dans le domaine de l'éducation générale du public en exploitant des thématiques plus particulières.

Le Gouvernement a, de plus, subventionné de nombreux groupes oeuvrant dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, soit par des programmes formels ou par le biais de subventions discrétionnaires.

Depuis sa création, le ministère de l'Environnement a présenté de nombreux règlements et politiques et assuré l'existence d'un service d'éducation relative à l'environnement dont le mandat était de: " faire la promotion de l'éducation relative à l'environnement à tous les niveaux, c'est-à-dire autant dans les niveaux formels de l'éducation que dans les réseaux informels, qu'il s'agisse de l'éducation des adultes ou des jeunes, ou de l'éducation populaire".[13] Il a surtout mis l'accent au cours des années sur la connaissance des clientèles et l'identification de leurs besoins, l'instrumentation éducative, l'intervention dans le milieu et le support à l'activité éducative. Depuis 1987, il publie le **Bulletin sur l'éducation relative à l'environnement**. Avec cette publication, le ministère rejoint un grand nombre d'intervenants intéressés par cette forme d'éducation. Il faut noter toutefois que la division affectée à cette tâche ne dispose que d'un personnel restreint et d'un mince budget pour jouer son rôle.

La publication, en 1988 par le MENVIQ de **L'environnement au Québec, un premier bilan** , constitue une étape importante en terme d'information du

---

[13] Cloutier C. L'éducation relative à l'environnement au Québec au cours de la dernière décennie. Actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement, ACFAS - MENVIQ, sous presse

public. Il s'agit en effet d'un point de départ à partir duquel la population et les divers intervenants socio-économiques pourront évaluer le progrès de l'action environnementale au Québec.

L'évaluation environnementale des projets de développement constitue un mécanisme très efficace d'éducation relative à l'environnement. En effet, les études d'évaluation des impacts environnementaux d'un projet permettent de rassembler un ensemble de connaissances, et l'examen du projet dans un processus d'audiences publiques oblige à rendre cette information accessible à la population qui peut se l'approprier et en questionner la pertinence.

Toujours dans le domaine de l'information, le gouvernement québécois a promis un rapport annuel de l'action environnementale par champ d'action. Ce genre de document aura pour avantage de faire le point sur les préoccupations environnementales et sur les différents programmes et les politiques d'action concernant l'environnement ou ayant des incidences sur les milieux et les ressources.

Le ministère de l'Éducation, en publiant son **Livre vert**, en 1977 et **l'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action**, en 1979, a intégré des objectifs d'éducation relative à l'environnement qui furent ensuite pris en compte dans l'ensemble des programmes de sciences de la nature au niveau primaire. Il faut également noter, au niveau de ce ministère, le développement d'un instrument d'éducation pour les adultes, le cours **Environnement québécois**. Il s'agit d'un cours qui vise à amener le grand public à comprendre l'origine des problèmes environnementaux, à démystifier les connaissances scientifiques nécessaires et à se donner des moyens pratiques pour diminuer ses impacts sur l'environnement. Ce

cours explique clairement la notion de développement durable et situe l'état de l'environnement québécois [illegible] planétaire.

Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, [illegible] tout au niveau de la formation technique [illegible] dans les collèges, qu'on fait de la formation relative à l'environnement. Même si plusieurs cours comportent des objectifs environnementaux, il n'y a pas, dans les programmes généraux, d'intégration de la dimension environnementale dans les objectifs d'enseignement.

On note cependant une certaine percée des préoccupations environnementales dans quelques programmes concernant les domaines de la pêche, de l'agriculture, de la foresterie et de l'aménagement. Le Collège de Victoriaville par exemple, offre un programme de formation sur la gestion dans le domaine de la récupération. Enfin, le Cégep de Saint-Jérôme a mis sur pied un centre de formation en environnement à l'intention des gestionnaires provenant autant du secteur public que privé, des municipalités, des industries et des institutions financières.

Certaines universités québécoises offrent actuellement des certificats et des programmes d'études avancées (maîtrises et doctorats) en environnement et en éducation relative à l'environnement. Soulignons toutefois que c'est l'Université du Québec à Chicoutimi que le Programme international d'éducation relative à l'environnement de l'UNESCO a choisi pour expérimenter le cours **"Biosphère, ressources et sociétés"**. Ce cours a été conçu afin de fournir un modèle pour la formation universitaire générale dans les pays développés.

Les efforts d'éducation relative à l'environnement consentis par le MER et par le MLCP sont généralement reliés à des installations spécifiques

ou à des programmes sectoriels. Par exemple, les interventions du MLCP auprès des clientèles cibles en matière d'éducation à la conservation de la faune se présentent sous diverses formes, notamment:

- le programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF);
- le réseau des parcs provinciaux;
- l'Aquarium de Québec et le Jardin zoologique du Québec.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, la volonté politique de diminuer le rôle de l'état dans la vie sociale québécoise s'est traduite par des diminutions de moyens mis au service de l'éducation relative à l'environnement dans les divers ministères.

Le gouvernement du Québec demeure toutefois un intervenant majeur dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et c'est à lui que revient le rôle de coordonner et d'évaluer les interventions d'éducation relatives à l'environnement dans une stratégie québécoise de la conservation.

Le gouvernement du Canada ne joue pas un rôle aussi important dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement au Québec. Ses interventions sont généralement sectorielles et reliées à la publication de matériel éducatif ou à des programmes éducatifs particuliers dans les réserves nationales de faune ou dans les parcs nationaux. On doit toutefois souligner l'importance de la Semaine canadienne de l'environnement qui permet de sensibiliser la population à certaines problématiques globales et qui, par son programme de subventions permet à certains groupes de produire du matériel ou des activités sur la thématique

choisie. De plus, Environnement Canada a créé une direction du développement durable au sein du groupe de planification du Ministère.

Les gouvernements municipaux sont absents du domaine de l'éducation relative à l'environnement au Québec, à l'exception de quelques municipalités qui ont des programmes d'éducation dans les parcs ou des services d'animation qui incitent à des initiatives d'éducation relatives à l'environnement. De plus, certaines municipalités administrent des bases ou des centres écologiques offrant des services et des programmes ayant trait à l'éducation relative à l'environnement.

Les groupes

Les groupes constituent d'une certaine façon le moteur de l'éducation relative à l'environnement au Québec. Leurs activités, leur présence sur la scène publique et leur crédibilité auprès de la population leur réservent un rôle extrêmement important dans la sensibilisation de la population et dans la formation de leurs membres.

Dans le **Répertoire environnemental 1989**, 164 groupes s'identifient comme ayant des objectifs prioritaires d'éducation relative à l'environnement, ce qui représente 24 p. cent des organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement. Ces groupes ont une importance très variable, mais on les retrouve dans tous les coins du Québec et leur action est reconnue à l'échelle locale aussi bien que provinciale. De plus, parmi les 698 groupes dont l'éducation n'est pas la raison première, plusieurs font une place à l'éducation relative à l'environnement, auprès de leurs membres ou par des actions de sensibilisation de la population.

Les interventions des groupes en éducation relative à l'environnement sont particulièrement importantes et jouent un rôle de premier plan dans l'évolution de la conscience environnementale de la population québécoise. Leurs activités sont reliées au développement de l'un ou l'autre des objectifs suivants en éducation relative à l'environnement :

1- un intérêt pour l'environnement;
2- une connaissance des éléments constitutifs de l'environnement;
3- une compréhension globale de l'environnement;
4- une attitude critique face à l'environnement;
5- un sentiment de responsabilité envers l'environnement;
6- une capacité d'agir sur l'environnement.

Les moyens que se donnent les groupes sont très divers, allant de la diffusion de connaissances par des bulletins, revues ou animation de centres d'éducation jusqu'à la production de matériel didactique à l'intention du milieu scolaire.

Certaines interventions de grande envergure sont même systématiquement organisées. Citons par exemple, **L'écologie en action**, activité organisée dans plus de 20 cégeps et à l'UQAM par **Environnement Jeunesse**. Cette activité d'éducation comprend la production de matériel didactique, de matériel d'animation et une tournée provinciale échelonnée sur une période de sept à huit semaines.

Environnement Jeunesse publie aussi quatre fois l'an la revue **L'Enjeu**. Dans cette revue, on retrouve des articles spécifiques à des problématiques environnementales et aussi des articles traitant de méthodes ou

de contenus d'éducation relative à l'environnement à l'usage des intervenants dans le domaine.

Les publications des groupes sont aussi diffusées à un public plus large. Mentionnons par exemple, la revue **Ecologie**, publiée par le **Mouvement pour l'agriculture biologique du Québec**, et aussi, la revue **Franc-Nord**, publiée par l'**Union québécoise pour la conservation de la nature**. Ces revues sont vendues en kiosque et elles atteignent un large public. Mentionnons aussi la publication **Une seule terre, un seul monde**, fichier de vulgarisation du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland), publiée par **les Ami-e-s de la Terre (Région de Montréal)**. Ce matériel constitue une source de renseignements pour les intervenants du milieu scolaire.

Les groupes interviennent aussi sur l'opinion publique en surveillant l'état de l'environnement et en dénonçant les pratiques qui sont préjudiciables à la conservation, en alertant l'opinion publique, en supportant les actions du ministère de l'Environnement, en suscitant des débats sociaux et en représentant les citoyens lors d'audiences publiques. Ils se chargent aussi très souvent de donner l'heure juste aux médias qui se contenteraient trop souvent de diffuser les communiqués des agences de presse provenant des relationnistes de l'industrie ou des gouvernements.

Malheureusement, les groupes souffrent d'une instabilité financière qui les empêche de planifier des interventions à long terme ou d'évaluer les résultats de leurs actions antérieures. Devant leur manque de moyens, ils doivent quelquefois sacrifier sur la qualité de leur recherche et se contenter d'alarmer la population en espérant que celle-ci réclamera des explications aux instances concernées.

Peu de citoyens sont d'ailleurs intéressés à militer au sein des groupes environnementaux, ce qui s'explique probablement par la charge de travail que représente cette implication. Les tâches bénévoles ou très faiblement rémunérées et l'insécurité du financement des projets ne sont pas étrangers à ce phénomène.

Les médias

Les médias accordent généralement un traitement assez superficiel aux questions environnementales. Il est rare qu'elles fassent l'objet d'éditoriaux ou d'articles de fond dans les médias écrits, leur présence dans les médias électroniques est aussi souvent limitée à la nouvelle ou au fait divers.

Il faut toutefois mentionner des progrès importants depuis les deux dernières années au niveau de la place qu'occupent les questions environnementales dans les médias. La publication de cahiers spécifiques dans les journaux durant le mois de l'environnement, de numéros spéciaux ou d'articles dans des revues à large diffusion témoignent de ce progrès. Dans le monde des médias électroniques, il faut surtout souligner l'apparition à Radio-Québec du premier magazine québécois d'actualités en matière d'environnement: l'émission **Feu vert** à Radio-Québec. Cette émission traite d'un sujet principal à chaque semaine et elle contribue à montrer la problématique de l'environnement au Québec sous de multiples facettes.

Pour le reste, on voit de plus en plus de messages d'intérêt public, diffusés en particulier en collaboration avec la **Fondation québécoise en environnement**. Ces capsules environnementales constituent un mécanisme

d'éducation du public à utiliser des moyens simples pour diminuer les impacts de leurs actions sur l'environnement.

On remarque aussi l'intégration de thématiques environnementales dans diverses émissions destinées aux jeunes.

Finalement, les médias diffusent des messages publicitaires dans lesquels l'entreprise véhicule son image environnementale. Ces messages ont une importance particulière par leur effet d'entraînement sur le citoyen qui peut constater que même les entreprises défendent la cause environnementale, en apparence du moins.

L'industrie et le milieu financier

Lorsqu'on écoute les groupes environnementaux, lorsqu'on prête attention aux médias, lorsqu'on examine les priorités d'action du ministère de l'Environnement, on peut rapidement identifier l'activité industrielle comme la cause principale de la dégradation de notre environnement. Or, l'activité industrielle telle qu'elle se pratique est un reflet des valeurs de notre société.

L'activité industrielle a des effets directs sur l'environnement et sur la conservation des ressources naturelles, à la fois par l'implantation d'installations, par la consommation de ressources naturelles et par les rejets qu'elle engendre. Dans le passé, les acteurs industriels ont agi de façon quelquefois irresponsable envers l'environnement; soit par ignorance, soit par appât du gain, on a détruit de nombreuses richesses naturelles ou limité leurs usages autres qu'industriels.

La compétition qui existe entre les institutions financières, leur volonté légitime d'augmenter les profits pour le bénéfice des actionnaires et le manque de connaissances ou de conscience environnementale de leurs dirigeants sont les principaux éléments qui ont éloigné la protection de l'environnement des considérations prioritaires pour le financement de projets.

Dans un modèle de société visant un développement durable, les partenaires industriels et financiers sont concernés au premier chef par le défi de l'utilisation rationnelle des ressources et la recherche de la pérennité des écosystèmes.

L'image et le rôle que l'industrie et la finance veulent se donner dans un modèle de développement durable sont ceux d'un bon citoyen conscient de ses obligations et générateur de bien-être et de qualité de vie pour la population. C'est d'ailleurs essentiellement le message qui ressort de la publicité dont elles défraient le coût, même dans des revues publiées par les groupes écologistes.[14]

Malheureusement, les impératifs du marché international imposent souvent des contraintes à la production qui obligent la mise en place de solutions, quelquefois au détriment de l'environnement, pour rencontrer la compétition. Historiquement, les gouvernements se sont montrés très sensibles à cet argument et on a toléré que des industries polluent ou détruisent les ressources sans respect des besoins des générations futures.

---

[14] Par exemple, la compagnie Alcan publie de la publicité dans les pages de **Franc-Nord**, les compagnies papetières dans la revue **Forêt Conservation**, etc.

La population étant de plus en plus critique envers les effets secondaires de l'activité industrielle, les gouvernements ont dû se montrer de plus en plus restrictifs dans leur réglementation. Devant cet état de fait, les industriels deviennent de plus en plus sensibles à leur image environnementale et présentent une ouverture certaine à la concertation et à l'amélioration de leurs pratiques. On assiste donc à l'élaboration d'une série d'engagements industriels publicisés dans les divers médias.

Non seulement les grandes industries, mais de plus en plus, les firmes de consultants, les institutions financières, les associations professionnelles et les centres de recherche se donnent des missions environnementales et associent leur image à la protection de l'environnement, à l'équilibre naturel et à la notion de développement durable. Pour certaines firmes, il s'agit de récupération d'une thématique à la mode, pour d'autres par contre, il s'agit de changements importants ou d'orientations majeures de développement.

A cet effet, il convient de souligner **l'option environnementale Desjardins**, adoptée en 1989 par le mouvement des Caisses populaires et d'économie Desjardins. Cette option environnementale est une première dans le monde financier et elle apporte une dimension nouvelle à l'intégration économie et environnement. L'intérêt de l'option de Desjardins tient à ce qu'elle intègre des actions concrètes et qu'elle oriente le mouvement à partir d'une proposition provenant de la base.

Dans le monde industriel, des efforts concrets sont aussi engagés pour l'éducation relative à l'environnement. On peut souligner le partenariat dans des activités d'éducation en collaboration avec les groupes. Hydro-Québec a participé à la tournée **L'Écologie en action** en 1988 et 1989, comme co-commanditaire avec le mouvement Desjardins; Alcan a

contribué à l'organisation du **Symposium international sur l'avenir du béluga**, tenu à Tadoussac à l'automne 1988.

Toutefois, ce type de collaboration s'avère assez difficile puisque les groupes craignent de s'associer avec la grande entreprise, considérant d'une part la possibilité que le financement par une entreprise ne réduise leur liberté d'expression et, d'autre part que certaines entreprises polluantes ne profitent de la crédibilité des groupes pour améliorer leur image auprès du public, sans s'engager dans des projets concrets pour diminuer leur pollution.

Finalement, certaines entreprises se sont engagées dans des projets d'éducation relative à l'environnement à l'intérieur de leur propre structure, en particulier par le biais de leurs publications internes. Il reste toutefois un travail extrêmement important à réaliser pour faire du développement durable un élément de la culture des entreprises.

Plusieurs industries ont démontré une volonté de collaboration très intéressante en acceptant de s'asseoir à des tables de concertation avec le Gouvernement et les représentants des groupes environnementaux et sociaux.

L'exemple des **États généraux de l'environnement au Saguenay Lac Saint-Jean** est révélateur à cet effet. La table de concertation sur l'environnement du CRCD-02 composée de représentants de l'industrie, du monde municipal, des groupes de récupération et recyclage, des utilisateurs de la faune, du monde de l'éducation et des groupes environnementaux de cette région ont travaillé en concertation pendant deux ans et ont réussi

à publier sous le titre de, **Pour que demain soit**[15], une synthèse de l'état de l'environnement dans le bassin versant de la rivière Saguenay. Ce livre constitue un outil précieux puisqu'il est le fruit d'un consensus et permet d'avoir une image de l'état de l'environnement dans une région.

La table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie

La plus importante de ces tables de concertation au niveau provincial est la Table ronde sur l'économie et l'environnement, créée au printemps 1989.

La Table ronde organisait d'ailleurs en novembre 1989 un **Forum sur le développement durable** auquel ont participé plus de six cents représentants de l'industrie, du Gouvernement, du monde municipal et des groupes écologiques.

Il est trop tôt pour évaluer les succès de la Table ronde, mais il peut être utile de résumer ici les consignes que s'est donnée la Table pour atteindre son objectif de promotion du développement durable :

Prévenir

Il faut intégrer le respect de l'environnement aux prises de décisions quotidiennes. Cette pratique suppose des conditions préalables et des gestes concrets: bien connaître nos ressources, milieux et écosystèmes, concilier les diverses utilisations du territoire et des ressources, évaluer et limiter les répercussions environnementales des projets de

---

15 Savard M. Pour que demain soit. Editions JCL, 1989

développement, intégrer les préoccupations de la population et l'informer, utiliser et développer des technologies propres, limiter le rejet de substances polluantes dans l'environnement et contrôler les résidus toxiques persistants.

Conserver

Il faut utiliser de façon judicieuse les ressources naturelles pour maintenir leur capacité à satisfaire les besoins actuels et futurs des individus et de la collectivité. Une foule de pratiques s'imposent, notamment: développer les connaissances sur le potentiel des ressources et les meilleures façons de les gérer; planifier l'exploitation des ressources dans une perspective à long terme et selon une approche intégrée des différents impacts de leur utilisation; adopter des méthodes d'extraction des ressources qui n'altèrent pas de façon permanente l'environnement, réduire le prélèvement des ressources notamment, par l'utilisation des résidus d'exploitation et de transformation; réduire la consommation d'énergie; produire et consommer des biens durables; développer et consommer des produits "écologiquement sains" et récupérables.

Recycler

Il faut réintroduire les déchets dans les cycles de production afin de diminuer les pressions sur les ressources, éviter leur gaspillage et faciliter l'élimination des déchets. Cela signifie récupérer les matériaux, recycler les matières utilisées et les sous produits industriels, remplacer les produits à utilisation unique par d'autres à utilisations répétées et développer la collecte sélective des déchets ainsi que les mécanismes et les marchés qu'elle suppose.

Reparer

Il faut reconstituer le capital environnemental perdu à la suite d'activités nuisibles ou d'accidents écologiques pour maintenir la capacité des milieux. Cet objectif suppose les pratiques suivantes: évaluer les pertes subies par les milieux et la population, rechercher et appliquer les techniques appropriées de restauration, établir des formes de compensation environnementale pour les projets de développement causant des dommages aux milieux, restaurer et décontaminer les milieux, décontaminer les sols ou les activités industrielles se sont déroulées et ce, en fonction des utilisations prévues, dédommager la population pour les pertes encourues.

Eduquer

Il faut faire de la conservation et du respect de l'environnement une préoccupation constante autant chez les générations actuelles que futures. Il importe donc de miser sur la formation des décideurs actuels et des consommateurs en général. Il apparaît aussi fondamental de miser sur l'éducation de base comme sur la formation professionnelle des futurs décideurs et professionnels.

2. Forces et faiblesses dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement au Québec

Suite à l'analyse de la situation de l'éducation relative à l'environnement au Québec, certains éléments orienteront nos recommandations. Malgré que l'éducation relative à l'environnement se soit développée tardivement au Québec, ses messages sont véhiculés par une partie importante de la population sensibilisée à l'environnement et qui répond positivement à ces messages. Toutefois, la population manque de formation et a besoin qu'on lui fournisse les outils nécessaires pour apprécier les avantages qu'elle aurait à modifier ses habitudes et ses comportements de consommation et diminuer ainsi les impacts sur l'environnement. De plus, la population est devenue hypersensible quand on lui parle d'environnement et ses réactions sont souvent hors de proportion avec les problèmes concernés.

Au Québec, les groupes qui font actuellement de l'éducation relative à l'environnement sont généralement bien structurés et répartis sur le territoire. Ils sont sensibilisés aux préoccupations locales et ils ont une bonne crédibilité auprès de la population. Toutefois, ils sont handicapés dans leur action par le manque de moyens financiers, par le défaut d'évaluation et de suivi de leurs interventions d'éducation relative à l'environnement et par certaines difficultés à obtenir l'information nécessaire à leur travail.

Les partis politiques ont adopté des programmes dont certains éléments concernent spécifiquement la protection de l'environnement et le développement durable, ce qui permet d'espérer que la population demandera des comptes aux élus sur leurs réalisations en tant que Gouvernement. La présence d'un parti vert sur la scène politique provinciale risque aussi

d'élever le débat en ce qui concerne les questions environnementales. Malheureusement, on déplore un manque de connaissances nécessaires à l'intégration de l'environnement dans les mécanismes de prise de décision et ce, à tous les niveaux.

L'industrie et le monde économique en général acceptent de discuter et de se concerter avec le Gouvernement et les intervenants sociaux en vue d'un développement durable. On cherche aussi à se donner une image de bon citoyen respectueux de l'environnement. Par contre, on remarque une résistance au changement chez certains industriels qui utilisent encore la menace des emplois pour refuser de transformer leurs processus ou pour moderniser leurs installations en vue de protéger l'environnement.

Dans le secteur de l'éducation formelle, les objectifs permettant de faire de l'éducation relative à l'environnement sont déjà intégrés aux niveaux primaire et secondaire. Malheureusement les professeurs manquent souvent de formation et de conviction, ce qui rend difficile l'atteinte des objectifs.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il existe un besoin important d'intégrer l'éducation relative à l'environnement aux formations techniques et universitaires afin d'assurer une alphabétisation écologique des futurs décideurs.

Au gouvernement du Québec, il existe un cadre légal et des services sectoriels responsables de l'éducation relative à l'environnement dans divers ministères. Toutefois, il y a manque de coordination dans les actions, manque de moyens pour assurer un suivi et une évaluation des interventions et pour jouer un rôle efficace dans les relations avec les groupes. Les programmes de subvention des organismes voués à l'éducation

relative à l'environnement sont réduits et ils ne peuvent garantir aux groupes une base de fonctionnement fiable.

Nous nous retrouvons donc dans une situation où il est relativement facile de mettre en place une série d'interventions efficaces dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, pour contribuer à la mise sur pied d'une stratégie québécoise de la conservation dans l'objectif d'un développement durable.

Recommandations

Le Conseil de la conservation et de l'environnement soumet les recommandations suivantes visant la conservation et le développement durable associés à l'éducation à l'environnement:

(1) que le gouvernement du Québec reconnaisse l'éducation et la formation relatives à l'environnement comme un outil essentiel de gestion dans l'atteinte de l'objectif de conservation en vue du développement durable;

(2) que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science reconnaissent l'éducation et la formation relatives à l'environnement comme une dimension importante de l'éducation;

(3) que le Gouvernement mette en place une structure interministérielle de concertation dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement sous l'égide du MENVIQ. Cette structure, comprenant un secrétariat permanent, servira à la planification annuelle des interventions gouvernementales, à la mise en commun des ressources et à la réalisation de projets conjoints, de façon à assurer une cohérence dans l'action gouvernementale en matière d'éducation relative à l'environnement; que la planification annuelle soit diffusée auprès des ministères et organismes concernés;

(4) que cette structure soit également responsable de l'élaboration d'une programmation à long terme dans le domaine de l'éducation et la formation relatives à l'environnement et

qu'elle priorise pour les années à venir, l'efficacité énergétique comme principal objet de l'éducation relative à l'environnement;

(5) que le Gouvernement accorde une priorité en matière d'éducation relative à l'environnement aux gestionnaires publics et privés ayant des pouvoirs décisionnels sur les projets de développement;

(6) que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science intègrent l'éducation relative à l'environnement au coeur de l'enseignement et de la recherche:

en insérant la préoccupation environnementale aux endroits appropriés lors de la révision des programmes professionnels dans les différents ordres d'enseignement;

en intégrant au curriculum des cégeps, des universités et des programmes télé-universitaires, un cours relatif à l'environnement et au développement durable;

en insérant des cours de recyclage en environnement et les concepts du développement durable dans la pratique éducative;

en priorisant financièrement le perfectionnement et le recyclage des professeurs et des praticiens;

(7) que le MENVIQ se dote des ressources financières et matérielles requises pour:

- assurer la diffusion de l'information dans les groupes environnementaux et dans la population en général notamment aux moyens de la presse écrite et électronique;

- assurer une mise à jour périodique et une diffusion générale du bilan de l'environnement au Québec;

- encourager la production de bilans régionaux de l'environnement par bassins versants et leur diffusion notamment, dans le réseau de l'éducation et de la presse locale et régionale;

- élaborer et diffuser l'information pertinente aux individus et aux groupes désirant participer aux audiences publiques sur l'environnement et assurer à ces derniers la disponibilité de ressources scientifiques pour la préparation de mémoires;

(8) que les ministères, dans le cadre de leur juridiction respective, maintiennent, intensifient ou initient des actions d'éducation relatives à l'environnement en milieu naturel;

(9) que toute privatisation de services gouvernementaux comprenant des services d'éducation relatifs à l'environnement renferme une clause de maintien de ces services par le nouveau gestionnaire;

(10) que le gouvernement du Québec encourage, par les moyens appropriés, toute action de formation ou d'éducation relative à l'environnement pour le personnel à l'intérieur des entreprises publiques et privées;

(11) que le gouvernement du Québec assure la stabilité financière des groupes dont la mission, au terme de leurs chartes, est l'éducation relative à l'environnement, notamment en:

- établissant un programme de subventions;

- en liant l'attribution des subventions gouvernementales à un mécanisme d'évaluation des actions;

(12) qu'il oblige les corporations professionnelles et invite les autres praticiens du développement au Québec tels que les entreprises, les élus municipaux, les associations professionnelles, les syndicats et autres, à adopter un code d'éthique environnementale régissant leur pratique professionnelle et à assurer la formation environnementale de leurs membres.

BIBLIOGRAPHIE

1. COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, **Notre avenir à tous**, Éditions du Fleuve, Montréal 1988

2. PROGRAMME DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE), **L'état de l'environnement: le rôle de l'éducation et de la formation**, ED-87/CONF 402/4, Paris 1987

3. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, **L'environnement au Québec, un premier bilan**, (document technique), ENVIRODOO 880090, 1988, p. 355

4. SORECOM, **Sondage sur la question environnementale**, avril 1989

5. DESJARDINS, P., Article, revue Plan, mai 1989

6. SORECOM, **Sondage sur la question environnementale**, avril 1989

7. CONSULTATION NADEAU, **Études sur l'environnement, opinions, perceptions et attentes des Québécois**, octobre 1985

8. BOUTARD, A. et SAUVÉ, R., **La presse écrite et l'éducation relative à l'environnement: les quotidiens montréalais avant et après Saint-Basile-le-Grand**, Actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement, ACFAS-MENVIQ

9. GAGNON, L. et CLOUTIER, C., **La formation en matière d'environnement dans les établissements d'enseignement collégial au Québec**, MENVIQ 1989

10. BOULDING, K., **The Image**, Presses de l'université de Michigan, 1956

11. RAMADE, F., **Écologie des ressources naturelles**

12. DUVIGNEAUD, P., **la synthèse écologique**

13. DASSMAN, P., **Environmental conservation**

14. DUMONT, R., **Un monde intolérable**, Éditions du Seuil, 1988

15. CLOUTIER, C., **L'éducation relative à l'environnement au Québec au cours de la dernière décennie**, Actes du colloque sur l'éducation relative à l'environnement, ACFAS-MENVIQ

16. SAVARD, M., **Pour que demain soit**, Éditions JCL, 1989

Annexe

Liste par région des mémoires reçus lors de la consultation publique tenue par le Conseil à l'automne de 1988

Hull

Monsieur Michel Charbonneau, candidat à la mairie de Cantley
Communauté régionale de l'Outaouais
Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais et Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec
DECOM
Fédération de l'UPA des Laurentides
Groupe de gestion des déchets de l'Outaouais
Logemen'occupe
Ordre des architectes, région de l'Outaouais
Secrétariat régional de la concertation de l'Outaouais
Société planétaire pour l'assainissement de l'énergie inc.
Ville de Hull

Jonquière

AFEAS
Chambre de commerce de Chicoutimi
Comité de l'environnement de Chicoutimi
Comité de l'environnement de Dolbeau – Mistassini
Comité d'environnement de La Baie
Comité de l'environnement de Saint-Félicien
CODERR-02
Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CSN)
Conseil de l'environnement du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Corporation de l'entomofaune du Québec
DSC de Chicoutimi
États généraux de l'environnement
Fédération de l'UPA du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Fédération des associations du banc de sable Métabetchouan
Groupe expérimental "Biosphère, ressources et sociétés", Université du Québec à Chicoutimi
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Ville de Chicoutimi

Montréal

Monsieur Ghislain Archambault, citoyen
Association des amis du mont Saint-Hilaire
Association des architectes paysagistes du Québec
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec
Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Association des fabricants d'engrais du Québec
Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec inc.
Association des manufacturiers canadiens
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
Association pour la conservation du mont Pinacle
Association québécoise des groupes d'ornithologues et Société d'ornithologie de Lanaudière
Association québécoise des techniques de l'eau
Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
Monsieur Jean-Pierre Barrette, citoyen
Monsieur John Burcombe, producteur agricole biologique
Bureau de commerce de Montréal
Bureau de la Fédération internationale de l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire
Bureau régional en santé environnementale (regroupement de DSC)
Centre d'analyse des politiques énergétiques
Chambre de commerce de Montréal
Chambre de commerce du Québec
Chambre des notaires du Québec
Communauté urbaine de Montréal
Conseil central de Montréal (CSN)
Corporation professionnelle des médecins du Québec
Corporation professionnelle des urbanistes du Québec
DSC de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
Environnement Jeunesse
Monsieur Michel Famelart, citoyen
[illegible]ération de l'UPA de Lanaudière
[illegible]ération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
[illegible]ération de l'UPA de Saint-Jean - Valleyfield
[illegible]ération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale
Fédération québécoise de la faune
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
Mesdames Nathalie Gauthier, Denise Potvin et Claudie Tremblay, étudiantes à la maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM
Monsieur Harold Geltman, citoyen
Groupe Sanivan
Groupe sud-ouest du Syndicat des agriculteurs et agricultrices biologiques
Monsieur Stuart B. Hill, chercheur au Collège MacDonald
Hydro-Québec
INRS-Urbanisation
Institut canadien de la protection des cultures
Les Amis de la Terre
Mouvement d'agriculture biologique
Mouvement à court d'eau
MRC des Laurentides
Nature-Action
Ordre des agronomes du Québec
Ordre des architectes du Québec
Monsieur Renaud Pirsch, citoyen
Madame Lucie Sauvé, citoyenne
Secteur plein-air du Regroupement Loisir Québec
Société d'écologie de Rosemère inc.

Société québécoise de spéléologie
Sommet économique permanent de Lanaudière
Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de bois du Québec
Union québécoise pour la conservation de la nature
Université du Québec à Montréal
Ville de Laval
Ville de Montréal
Zinc Électrolytique du Canada Ltée

Québec

Association des aménagistes régionaux du Québec et MRC de la Jacques-Cartier
Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
Association minière du Québec
Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Joseph
Association québécoise d'interprétation du patrimoine
Association sportive et de bienveillance du Grand Lac Saint-François inc.
Comité de santé environnementale des DSC du Québec
Commission politique de l'Association libérale de Jean-Talon
Confédération des syndicats nationaux
Conseil Attikamek-Montagnais
Conseil central des syndicats nationaux, région de Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
Conseil national des géographes du Québec
Conseil régional de développement de Québec
Corporation de développement communautaire des Bois-Francs inc.
Corporation nationale des spécialistes de la faune
Faculté de foresterie et de géodésie
Fédération de l'UPA de la Beauce
Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive Nord, de Lotbinière-Mégantic
Monsieur Louis-Edmond Hamelin, citoyen
Les Amis de la Terre
Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent
Les Immeubles Prèjean inc.
Mouvement socialiste du Québec
MRC de Portneuf
Office de planification et de développement du Québec
Ordre des architectures du Québec, comité régional de Québec
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Rassemblement populaire
Regroupement pour un Québec vert
Société linnéenne du Québec
Union québécoise pour la conservation de la nature
Ville de Québec

Rimouski

Association touristique des Îles-de-la-Madeleine
Chambre de commerce de Rimouski
CLSC des Rivières et Marées
Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé inc.
Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage et les résidants du rang Mississippi à Saint-Germain-de-Kamouraska
Conseil central de la CSN du Bas-Saint-Laurent
Conseil régional de l'environnement de l'Est du Québec
Corporation pour l'accès et la protection de l'Île Brion inc.
Environnement Vert-Plus
Fédération de conservation de la faune du Bas-Saint-Laurent inc.
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent
Monsieur Claude Foucault, pour un groupe de citoyens
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale
Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel des Îles-de-la-Madeleine
MRC des Basques
MRC de La Matapédia
MRC de Matane
MRC de la Mitis
MRC de Rimouski-Neigette
Université du Québec à Rimouski

Rouyn

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.
Association minière du Québec
Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue
Comité permanent sur l'environnement à Rouyn-Noranda
Comité de vigilance environnemental régional (Senneterre)
Communications Nord-Sud inc. (Val d'Or)
Comité pour le parc botanique de Rouyn-Noranda
Conseil central des Syndicats nationaux du Nord-Ouest québécois (CSN) et la Fédération de la métallurgie (CSN)
Fédération de l'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue
Minéraux Noranda Inc, Division Horne et Chadbourne
MRC d'Abitibi
MRC de Rouyn-Noranda
MRC de Témiscamingue
Ordre des architectes du Québec, région de l'Abitibi
Monsieur Guy Ouellet, citoyen
Regroupement écologiste - Val d'Or et environs, Le REVE inc.
Société d'horticulture et d'écologie de Rouyn-Noranda

Sept-Îles

Compagnie Sol-Éole inc.
Conseils centraux de la CSN de Sept-Îles et de Baie-Comeau

Conseil des loisirs scientifiques nord-côtier
Conseil municipal de Ville de Sept-Îles
Corporation de l'environnement de Sept-Îles

Sherbrooke

Association pour la conservation du lac Magog
Centre d'applications et de recherches en télédétection
Centre de recherches expérimentales en restauration aquatique
Chambre de commerce du comté de Drummond
Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François
Comité d'hygiène et d'aménagement des rivières Magog et Saint-François
Conseil central de Sherbrooke (CSN)
Conseil régional des loisirs de l'Estrie inc.
Monsieur Jacques Corriveau, citoyen
Eco-Ressources de l'Estrie inc.
Fédération de l'UPA de Sherbrooke
Mouvement écologique collégial de Sherbrooke
Ordre de Saint-François
Ordre des architectes, région de Sherbrooke
Madame Janine Prud'Homme, chargée de cours en sciences de la nature, la formation des maîtres, Université de Sherbrooke
Regroupement municipal des citoyens et citoyennes de Sherbrooke
Ville de Sherbrooke

Trois-Rivières

AFEAS
Conseil central de Trois-Rivières (CSN)
Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre
Fédération de l'UPA de Nicolet et Fédération de l'UPA de la Mauricie
Mouvement vert de la Mauricie
Ordre des architectes du Québec, région du Centre
Regroupement des citoyens victimes de la pollution industrielle à Cap-de-la-Madeleine
Société de géographie de la Mauricie
Société zoologique de la Mauricie

Gouvernement du Québec
Conseil de la conservation et de l'environnement